

DOSSIER

Éconavigation : impulser une dynamique



Didier Réault

Président
du conseil
d'administration
du Parc national
des Calanques

“
Concilier enjeux
écologiques et
économiques”

Comment concilier les enjeux écologiques et économiques d'un territoire au cœur d'une métropole de près de deux millions d'habitants, avec la préservation d'une biodiversité remarquable ? Il s'agit là du principal défi que nous nous employons à relever dans le parc national des Calanques.

Dans nos missions au quotidien, nous déployons en effet de nombreuses actions sur ce territoire, marin à 90%, dans le but notamment de protéger et valoriser nos patrimoines mais aussi d'améliorer la qualité des eaux et de réduire les pollutions en mer. C'est d'ailleurs dans cette dynamique que nous nous sommes associés au contrat de baie.

En lien avec nos partenaires, nous concentrons également nos efforts pour favoriser les bons gestes et assurer un développement économique durable et respectueux de l'environnement. De même, la pratique des multiples activités de loisirs ou professionnelles, dont on peut citer la pêche aux petits métiers comme l'un des fleurons de notre patrimoine culturel, doit être appréhendée en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés (services de l'Etat, collectivités, pêche professionnelle, pratiquants, habitants...). Ce travail collectif et concerté constitue le gage de notre réussite, pour que les générations actuelles et futures puissent profiter de ce territoire grandiose et partagé.

Depuis plus d'une décennie, la croissance des activités de plaisance s'est accélérée. Avec ses partenaires, l'Agence des aires marines protégées recherche des solutions pour les rendre plus durables.



Aude Pradeyrol

Pampelonne, une destination privilégiée pour la grande plaisance : en période estivale, la baie voit converger chaque jour de nombreux yachts et bateaux de plaisance.

En 2015, le secteur du nautisme comptait, en France, quatre millions de pratiquants réguliers. Or le mouillage, les peintures antifouling ou une mauvaise gestion des eaux noires et grises peuvent polluer les eaux et dégrader les fonds marins, ou déranger la faune. Dans les secteurs très fréquentés, des problèmes de cohabitation avec d'autres activités (pêche, ostréiculture...) peuvent survenir. Les aires marines protégées, particulièrement attractives et vulnérables, sont concernées au premier chef par ces problèmes. Alors que les plaisanciers sont de plus en plus informés et conscients de leurs impacts, des actions se mettent en place pour développer « l'éconavigation ».

« Avec 5 000 entreprises, le nautisme a un poids économique fort, rappelle Frédéric Moncany, président du Cluster maritime français. Or ce secteur a considérablement diminué son impact écologique, et continue à y travailler. » Dernièrement, un groupe de travail sur la plaisance durable a été créé au sein du Cluster, composé des représentants des professionnels du secteur et de l'Agence des aires marines protégées.

Par ailleurs, des expériences inspirantes fleurissent un peu partout. « Elles sont souvent le fruit du travail conjoint de plusieurs types d'acteurs : collectivités, entreprises, associations de protection de la nature ou encore gestionnaires d'aires marines protégées »,

précise Yveline Berréhouc, directrice de l'association Econav. En 2014, cette structure a créé, avec l'Agence des aires marines protégées, le programme Éconaviguer dans une aire marine protégée, pour aider les bonnes idées à sortir des cartons.

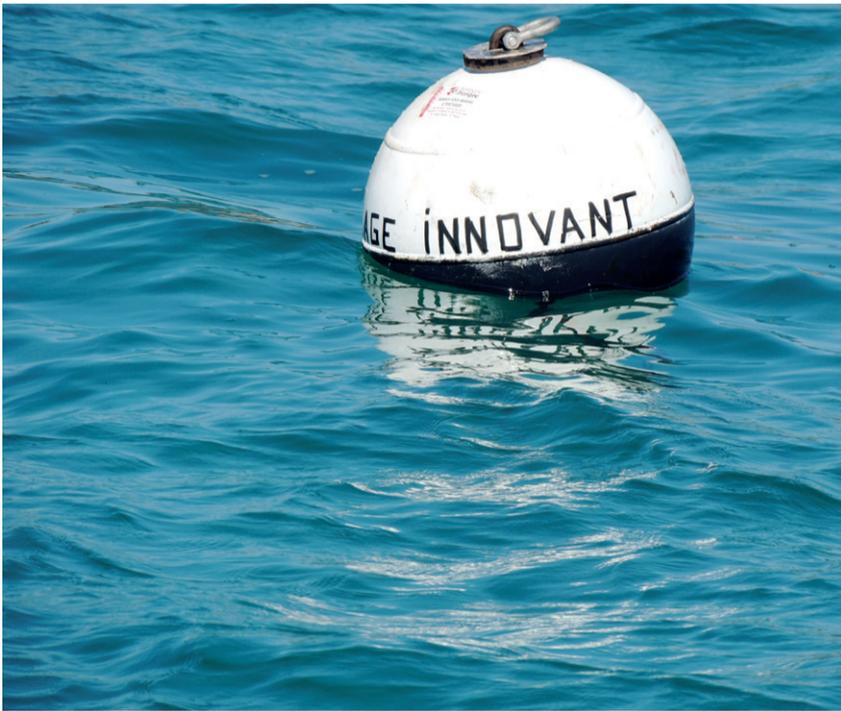
À ce jour, ce programme a permis de soutenir une petite dizaine de projets, de Chausey au Golfe du Lion, portant sur des sujets divers : développement d'outils de sensibilisation et de gouvernance participative dans le site Natura 2000 des Glénan, vignette « Bateau bleu » dans le parc national de Port-Cros (lire page suivante), sensibilisation des usagers des ports au nautisme durable, équipement d'une barque catalane en motorisation électrique rechargeable à partir d'énergie renouvelable, encouragement des sociétés de transports maritimes à sensibiliser leurs passagers à l'environnement, sensibilisation sur le plan d'eau, formation des clubs nautiques et, enfin, étude d'alternatives aux antifouling.

Sur le plan national, un groupe de travail a été créé pour coordonner ces projets pilotes. L'une de ses missions est de faciliter les retours d'expériences à travers des supports de communication (www.aires-marines.fr/Concilier/Econavigation). « Ce partage est essentiel pour que chaque territoire améliore ses pratiques et réduise ses impacts sur une mer qui nous est chère », conclut Yveline Berréhouc. » » »

Les AMP
très
concernées

Les AMP, laboratoires de l'éconavigation

Les pratiquants du nautisme apprécient les environnements de qualité. Pourtant, leur activité peut la dégrader. La recherche de solutions pour rendre la plaisance compatible avec la protection du milieu marin bat son plein dans les AMP, où résoudre cette équation est particulièrement crucial.



V. Gervois / Agence des aires marines protégées

Le parc naturel marin d'Iroise expérimente la mise en place de mouillages innovants, et effectue des suivis pour mesurer leur efficacité.

Le site Natura 2000 Corniche varoise se penche ainsi sur la problématique des mouillages dans la baie de Pampelonne. « La baie est fréquentée par des navires de grande taille. Ils y représentent un énorme enjeu financier mais leurs ancres ont un fort impact sur l'herbier », explique Frédéric Thiébaud, de la Communauté

de communes du golfe de Saint-Tropez, gestionnaire du site.

Mouillages écologiques

Après des échanges rassemblant toutes les parties prenantes, la solution des mouillages écologiques fixes s'est imposée. Une étude de faisabilité technique et socio-économique, cofinancée par l'Agence des aires marines protégées, permettra de préciser, d'ici fin 2016, la ma-

nière dont ils pourraient être organisés.

La ville d'Agde, gestionnaire du site Natura 2000 Posidonies du cap d'Agde, a, quant à elle, mené une campagne de sensibilisation des pêcheurs de loisirs à l'usage des ancres flottantes. « Ces dispositifs sont intéressants pour toutes les activités pratiquées sur de petits fonds et sur des habitats sensibles, y compris dans les mers à marées », explique Tiphaine Rivière, de l'Agence

Tester des alternatives

des aires marines protégées. En 2012, 200 ancres flottantes ont été distribuées aux plaisanciers pêchant sur le site, assorties d'un questionnaire de satisfaction. En 2014 et 2015, une centaine ont été distribuées par l'Agence des aires marines protégées aux associations de pêche plaisance du site Natura 2000 Posidonies de la côte palavaisienne, dont elle est gestionnaire. En Corse, le secteur Calvi-Cargèse, regroupant plusieurs sites Natura 2000, s'apprête à mener le même type d'opération.

Depuis 2011, le parc naturel marin d'Iroise teste deux types de mouillages innovants, présentant un impact réduit sur les herbiers de zostères. Cette action a pu être prolongée en 2015 grâce au programme Econaviguer dans une aire marine protégée. Également lauréats

2015 du programme, le Conservatoire du littoral de Chausey et l'Epic Nautisme en Finistère organisent une expérimentation d'alternatives aux antifoulings classiques, respectivement dans l'archipel de Chausey (zone Natura 2000) et dans le parc naturel marin d'Iroise. « Une trentaine d'usagers vont tester une dizaine de produits et de dispositifs », explique Lucien Perras, de Nautisme en Finistère. À la fin de l'opération, nous produirons un document pédagogique pour inciter les plaisanciers à se tourner vers les alternatives les plus adoptées à leur pratique. »

Un autre lauréat, le parc national de Port Cros, travaille depuis 2014 au développement d'une plaisance propre dans ses eaux. « Nous nous sommes appuyés sur le label Bateau bleu de la Fédération des industries nautiques », explique Claire Mignet au parc national. Les entreprises du nautisme peuvent ainsi se voir décerner le label Bateau bleu du parc national si elles sensibilisent leurs clients aux bonnes pratiques et si leurs navires répondent à trois critères techniques d'équipement. « Environ 500 bateaux devraient être labellisés pour la saison 2016 et nous étudions les modalités de déploiement de l'opération vers les plaisanciers individuels », ajoute Claire Mignet.

“ L'impact majeur, c'est le mouillage ”



Frédéric Verrons

Agent maritime, administrateur de la Fédération des industries nautiques (FIN) en charge de la grande plaisance

Quelle est la fréquentation des eaux corses par la grande plaisance ?

Cinquante pour cent des 5500 yachts de plus de trente mètres existant dans le monde sont en Méditerranée et vingt pour cent, soit un millier de navires, font escale en Corse au moins une fois par an. Les AMP étant localisées dans les plus beaux paysages, elles sont particulièrement concernées par cette fréquentation. Cependant, le fonctionnement d'un grand yacht coûte en moyenne 10 000 euros par jour, injectés dans l'économie locale.

Ces plaisanciers ont-ils conscience de leur impact sur l'environnement ?

La crise environnementale fait partie des préoccupations des puissants de ce monde. Mais, les propriétaires des yachts ne font pas nécessairement le lien entre la question écologique globale et l'impact de leur activité de plaisanciers, car leurs navires sont presque toujours dotés des équipements les plus écologiques. En fait, leur impact majeur est celui du mouillage.

Quelles solutions préconisez-vous ?

La vision type « taxe mouil-

lage » est inefficace puisque soit le navire paiera et jettera l'ancre de toutes façons, soit il ira s'ancrer ailleurs, dégradant d'autres fonds et privant notre littoral d'une importante ressource financière. À la FIN, nous plaidons pour un système de corps-morts avec service d'amarrage, qui réponde aux besoins de ces usagers tout en leur permettant de faire de leur yacht une vitrine de bonne volonté en faveur de l'environnement. Nous venons d'ébaucher un modèle économique pour le parc marin des Bouches de Bonifacio qui démontre la viabilité de cette option.

Compléter le droit pour protéger la Haute mer

Fin mars, des délégations de tous les pays membres de l'Onu se sont réunies à New York pour la première d'une série de réunions consacrées à la protection de la haute mer.

« La haute mer couvre 50 % de la surface de notre planète, mais on connaît seulement 1 % de sa biodiversité. Or on a déjà les moyens techniques de l'explorer et de l'exploiter. Il est donc essentiel de définir les modalités de sa protection et de son exploitation durable », souligne Christophe Lefebvre, chargé des relations internationales à l'Agence des aires marines protégées, et membre de la délégation française.

« L'objectif de ces réunions préparatoires, dont trois autres auront lieu d'ici fin 2017, est d'aboutir à un nombre suffisant de points de consensus pour ouvrir la négociation d'une convention », précise Serge Segura, ambassadeur chargé des océans au Ministère des Affaires étrangères et conseiller de la délégation française. Elle viendrait compléter la Convention de Montego Bay, qui date de 1982, sur la question

de la protection et de l'utilisation durable de la biodiversité marine.

Les discussions menées ont porté sur les quatre thématiques que couvrirait cette convention. D'abord, l'accès aux ressources génétiques marines et leur partage. « Les pays du G77 et la Chine souhaitent leur attribuer le statut de Patrimoine commun de l'humanité, explique Serge Segura. D'autres, comme l'Union européenne, préfèrent ne retenir de ce concept que certains principes, comme l'utilisation pacifique et durable de ce patrimoine, ainsi que le partage des bénéfices liés à son utilisation. »

Deuxième sujet : le transfert technologique qui pourrait permettre aux pays les plus pauvres d'exploiter les ressources de la haute mer. « Cette partie de la discussion a notamment été l'occasion, pour l'Union européenne, de rappeler qu'elle fournit le plus gros du budget mondial de l'aide au développement, dont une grande part va à la coopération maritime », témoigne Serge Segura.

Troisième axe de discussion :

les études d'impact. Il s'agit de définir les critères qui justifient d'empêcher une activité, d'arriver à prendre en compte l'impact cumulé de plusieurs activités et de déterminer l'autorité qui appréciera les résultats de ces études.

Quant aux aires marines protégées (AMP), quatrième sujet abordé, tous les participants conviennent de la nécessité d'en créer en Haute mer. Mais si certains pays estiment qu'elles doivent être pérennes, d'autres considèrent qu'elles doivent être supprimées dès leur objectif initial atteint. « Il faut approfondir les connaissances scientifiques pour rendre les AMP de la Haute mer légitimes et efficaces », commente Christophe Lefebvre.

« Malgré les points de divergence, les négociations sont bien engagées », estime Serge Segura. « La France a pleinement joué son rôle de grande nation maritime en étant force de proposition, par le biais de l'Union européenne », ajoute-t-il. La prochaine réunion préparatoire aura lieu en août.

★ L'Agence aux Fêtes maritimes de Brest

L'Agence des aires marines protégées, dont le siège est basé à Brest, sera aux premières loges des Fêtes maritimes, du 13 au 19 juillet prochain. Elle y participera sur différentes thématiques : la pêche à pied à l'espace Environnement, les sciences participatives autour d'une animation sur le plancton prévue au Quai des Sciences et enfin à travers un stand dédié aux phares de l'Iroise animé par l'équipe du parc naturel marin (voir art. p4). Le parc sera également présente à Temps Fêtes, les fêtes maritimes de Douarnez, du 19 au 24 juillet.



O. Brosseau / Agence des aires marines protégées

« Scanner » les populations de cétacés

La troisième édition du projet Scans (Small cetaceans in european atlantic waters and the North sea), coordonnée par l'université de St Andrews, en Écosse, débutera fin juin sa phase de terrain.

Pendant cinq semaines, trois navires et sept avions sillonneront les eaux européennes de l'Atlantique et de la mer du Nord. À leur bord, des observateurs scruteront l'océan et noteront tous les cétacés qu'ils croiseront. « Courte et intensive, cette campagne fournit un instantané de la présence des animaux. Elle permet de s'affroncher des

biois liés à leurs déplacements », explique Vincent Ridoux, directeur de l'observatoire Pelagis de l'Université de La Rochelle qui met en œuvre la campagne Scans III pour la France, en partenariat avec l'Agence des aires marines protégées. Principaux résultats attendus : une estimation de l'abondance des espèces à large répartition, ainsi que les préférences de chaque espèce en matière d'habitat.

Ces informations seront utiles pour la gestion du milieu marin. « Les cétacés sont soumis à plusieurs types de pressions. La pêche entraîne des captures accidentelles et diminue l'abondance de

leurs proies, les développements industriels en mer sont notamment source de nuisances sonores, la pollution de l'eau affecte leur fécondité... Pour en apprécier l'impact, il faut connaître l'abondance des espèces », explique Vincent Ridoux. La modélisation des habitats préférentiels, elle, pourrait révéler des interactions des cétacés avec les usages anthropiques du milieu. Elle permettra aussi d'évaluer la pertinence du périmètre de certaines aires marines protégées (AMP) au regard de la conservation de ces espèces, ou le besoin d'en créer de nouvelles.

« Cette campagne nous permet aussi de répondre à nos obligations vis-à-vis de l'Union européenne, explique Aurélie Blanck, chargée de mission à l'Agence des aires marines protégées. Les États membres doivent en effet rapporter à l'Europe l'évaluation de l'état de conservation des cétacés, espèces inscrites au titre de la directive européenne Natura 2000. « L'évolution, par chaque pays, de leur abondance et de leur distribution permettra également de renseigner les indicateurs du bon état écologique du milieu marin, pour répondre à la Directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM) », ajoute-t-elle.



V. Brièlle / Agence des aires marines protégées

L'observation aérienne permet de couvrir rapidement de grandes étendues. Ici, dauphins communs en Atlantique.

★ Troisième lecture pour la loi Biodiversité

La commission mixte paritaire entre l'Assemblée nationale et le Sénat, qui s'est réunie jeudi 25 mai au matin, n'a pas trouvé de consensus sur le projet de loi Biodiversité qui doit notamment permettre la création de l'Agence française pour la biodiversité (AFB). La loi va donc reprendre la navette parlementaire pour une troisième lecture par les deux assemblées. Le Ministère de l'Écologie a réaffirmé l'objectif de créer au 1er janvier 2017 l'AFB, dans lequel l'Agence des aires marines et ses missions seront intégrées.



A. Bouissou / MEDDE - MLETR

Protège ton spot !

Kite-surf, stand-up paddle, longe-côte (marche sportive dans la mer) ou encore plus récemment le fly-board... De nouvelles activités sont apparues ces dernières années le long des côtes, créant de nouveaux publics à sensibiliser à la préservation de l'environnement marin et littoral. Les outils numériques pourraient être une solution.

D'ici quelques semaines, un nouveau site fera son apparition sur le web, à l'adresse www.c-monspot.fr « Il a pour vocation de sensibiliser les pratiquants de sports et loisirs, sur le littoral et en mer, en se focalisant sur les oiseaux marins nicheurs et les phoques, dans les sites Natura 2000 de Bretagne », explique Stéphanie Tachoures, chargée de mission à l'Agence des aires marines protégées.

Le site est centré sur une carte interactive. Elle permet de connaître la fréquentation de sa zone de pratique par les oiseaux marins et les phoques, selon la période de l'année et le type d'habitat (bas ou haut de plages, dunes, îlots, falaises...). Chacun peut ainsi préparer sa sortie en toute connaissance de cause.

Le site comprend aussi une rubrique « Connaître », avec des fiches sur chaque espèce. Elles expliquent comment les iden-



La Presqu'île de Crozon, haut-lieu de la pratique d'activités nautiques.

tifier, donnent des informations sur leur habitat, leurs migrations, leur régime alimentaire, leur statut de protection...

Une troisième rubrique, « Agir », présentera des vidéos de la faune en situation de dérangement. « Les usagers deviendront capables d'apprécier eux-mêmes leur impact sur ces espèces, et d'adopter leur pratique », détaille Nicolas Daviau, animateur du site Natura 2000 de la Baie de Goulven, en appui technique à ce projet.

Avant la conception du site, une enquête de terrain a été menée par le laboratoire Geomer (Université de Brest), spécialisé en Sciences humaines et sociales. « Elle nous a permis d'ajuster notre vision des pratiquants de ces sports, et d'adopter notre discours », explique Nicolas Daviau. « Cette enquête a notamment révélé qu'ils sont attachés à l'idée de préservation de la nature », constate Robert Vermia, coordonnateur du Groupe Ressources Littoral, qui fait partie du Pôle Ressources National des sports de nature du Ministère des sports. « Elle montre aussi qu'ils n'ont généralement pas conscience de leur impact. Ils ne savent donc pas comment l'atténuer. Par ailleurs, ils maîtrisent mal la réglementation. D'où la nécessité d'un parti-pris pédagogique, surtout pas moralisateur », insiste Robert Vermia, également professeur à l'École nationale de voile et de sports nautiques, à Quiberon.

Souvent non fédérés, ces publics sont difficiles à toucher. « Mais l'enquête a confirmé qu'ils sont de grands utilisateurs d'Internet, reprend Nicolas Daviau. Nous avons repéré une soixantaine de forum de discussion les concernant, et de nombreux sites ressources, diffusent des informations sur la météo, les marées... L'idée est de créer sur les forums de discussion des liens directs entre ces sportifs et les gestionnaires d'aires marines protégées, et d'utiliser les sites ressources, pour faire connaître notre site Internet. »

Dans quelques mois, l'impact de ce dernier sera évalué, avec les scientifiques. Si elle fonctionne, cette expérience pourrait être étendue à d'autres régions.

Découvrir les stars de l'Iroise

Ar-Men, La Jument, Kéréon... La mer d'Iroise est jalonnée de phares mythiques. Depuis quelques années, le parc naturel marin d'Iroise et ses partenaires travaillent à les valoriser.

Particulièrement dangereuses, les eaux du Finistère concentrent le quart du balisage de la France métropolitaine. « Très anciens pour certains, les phares demeurent un élément important de sécurité pour la navigation. Ils sont en constante évolution. Par exemple, leur source d'énergie est passée du bois au pétrole, à l'électricité issue de groupes électrogènes et aujourd'hui, aux énergies renouvelables », détaille Eric Vassor, de la Direction interrégionale de la Mer du Nord, Atlantique, Manche, Ouest (DIRM-NAMO).

« De plus en plus, ajoute-t-il, les phares suscitent un désir d'appropriation collective et de préservation. » Pour y répondre, le parc naturel marin d'Iroise, la DIRM-NAMO et la Direction régionale des affaires culturelles de

Bretagne ont créé, en 2011, l'Observatoire des phares de l'Iroise.

« Le travail mené par l'Observatoire a abouti, en décembre 2015, à l'inscription de neuf phares en mer d'Iroise au titre des monuments historiques, explique Marie Hascoet, au parc naturel marin d'Iroise. Des expositions itinérantes ont aussi été organisées, ainsi qu'un travail de collecte de mémoire des gardiens de phares, restitué dans un ouvrage aux éditions Ouest France. »

Ce travail sur les phares sera présenté aux fêtes maritimes de Brest, avec un focus sur le phare de Kéréon. Centenaire cette année, il fera aussi l'objet d'une exposition, à partir du 5 juillet, au musée des phares et balises de Ouessant. L'Observatoire contribue par ailleurs à organiser depuis trois ans « Les phares complètement à l'ouest », qui réunit autour d'un programme unique les animations proposées sur ce thème, de juin à septembre. Autant d'occasions de découvrir ces équipements emblématiques de la culture maritime...

* Surveillance DCSMM : c'est parti !

Le déploiement des programmes de surveillance de la Directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM) a commencé cette année, sous l'égide du Ministère chargé de l'Écologie. Déclinés selon treize thématiques touchant à la surveillance du milieu naturel et des pressions humaines, ces programmes ont été adoptés, l'été dernier, dans chacune des quatre sous-régions marines de France métropolitaine, par les préfets coordonnateurs, pour une durée de six ans. Les suivis à mettre en œuvre doivent permettre d'évaluer l'état écologique des eaux marines et les objectifs environnementaux définis pour l'améliorer ou le maintenir. L'Agence des aires marines protégées coordonne quatre programmes thématiques (oiseaux, mammifères et tortues marines, habitats benthiques et déchets) et assure la coordination technique nationale de l'ensemble des treize programmes de surveillance thématiques.

* Parc naturel marin de Corse : dernière ligne droite

Suite à l'enquête publique qui s'est tenue du 18 février au 12 avril dernier, le commissaire enquêteur a transmis un avis favorable sans réserve à la création du parc. Le 6 juillet prochain, le Conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées, présidé par Paul Giacobbi, se prononcera sur le projet. En déplacement à Ajaccio le 11 juin dernier, la ministre de l'Écologie, Ségolène Royal a confirmé une création d'ici la fin de l'été.

Plus d'information sur : www.aires-marines.fr

* Les assises, 6^e édition

La 6^e édition des assises nationales de la biodiversité se tiendra du 14 au 16 septembre à Clermont-Ferrand avec la participation des quatre établissements fondateurs de la future Agence française pour la biodiversité (Agence des aires marines protégées, Onema, Aten, PNF). Depuis 2011, ces Assises, organisées par le réseau Idéal connaissance et les Eco-maires, sont l'occasion pour les acteurs de la biodiversité de partager leurs expériences, leurs attentes et leurs difficultés en matière de préservation de la biodiversité.

Directeur de la publication :
Olivier Laroussinie

Rédactrice en chef : Agnès Poirat

Secrétaire de rédaction : Marie Lescoart

Ont participé à ce numéro :
J. Gourvès.

Agence des aires marines protégées :

16, quai de la Douane

CS 42932 / 29 229 Brest cedex 2

Tél. 02 98 33 87 67

www.aires-marines.fr

